

Zeitschrift: Défis / proJURA
Herausgeber: proJURA
Band: 3 (2005)
Heft: 11: Gestion des conflits Médiation

Artikel: Médiation : vers une offre de formation professionnelle dans nos régions
Autor: Fleury, Marlyse / Cattin, Christophe / Bovée, Jean-Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824105>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Médiation

Vers une offre de formation professionnelle dans nos régions

Défis: Existe-t-il un intérêt pour la mise en place d'une formation en médiation destinée aux professionnels dans nos régions?

M. Fleury et C. Cattin: Oui, il est certain qu'une demande s'exprime, mais encore faudrait-il l'évaluer de manière précise. Une offre existe déjà, par exemple, pour les écoles obligatoires et post-obligatoires à l'intention des enseignants chargés d'un mandat de médiateurs auprès des apprenants. Mais actuellement, ceux-ci sont formés à l'extérieur du Jura.

Défis: Vers quels types de formations faut-il se diriger?

M. Fleury et C. Cattin: Il n'est pas souhaitable de séparer trop strictement les personnes qui ne sont concernées qu'indirectement ou occasionnellement par la gestion de conflits de celles qui doivent aborder le problème de manière professionnelle.

Il faut essayer d'imaginer la chose plutôt comme un «entonnoir», qui devrait permettre à chacun, selon ses besoins, de trouver la formation adéquate.

Un autre problème réside dans la nature du diplôme décerné. Il n'est plus question, à l'heure actuelle, de promouvoir des formations valables uniquement sur le plan cantonal. Une reconnaissance des titres sur le plan romand est un minimum. La compatibilité doit être totale, d'où l'importance de déterminer de manière précise les titres qui couronneront la formation mise en place. Le flou des diplômes doit absolument être évité. Une reconnaissance fédérale des titres serait un critère déterminant.

Il faut concevoir une telle formation comme un «puzzle»; dès lors, plusieurs pièces sont déjà en place dans la région.

La formation dans le domaine de la médiation présente encore des caractéristiques fluctuantes.

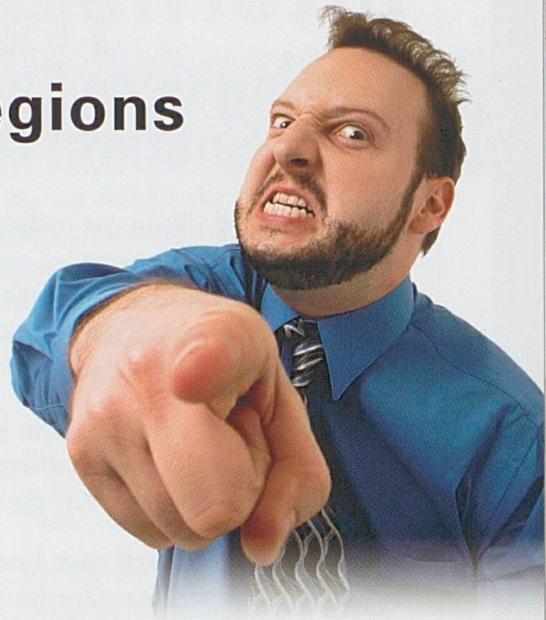
Concrètement, pourquoi ne pas envisager de mettre sur pied une table ronde avec tous les partenaires potentiels: Ecole de soins infirmier, Avenir Formation, Université populaire, Haute école Arc, Groupement pro médiation, etc.?

La définition du public cible est un autre problème. La formation pourrait être conçue de manière graduelle, sur plusieurs niveaux allant, par exemple, de la simple prise de conscience des conflits à la nécessité d'une intervention, puis aux possibilités offertes par la médiation et, enfin, à des formations de niveau professionnel, destinées à des gens qui souhaitent gagner leur vie en pratiquant cette activité.

Le titre décerné pourrait aller d'un simple certificat à un brevet (obtenu, par exemple, en emploi, après un certain nombre de cours du soir), puis à un diplôme HES ou universitaire. Encore une fois, il nous paraît important de ne pas séparer trop nettement les niveaux de formation, afin de maintenir la progressivité de la formation. Des bases existent (dans le Jura, au CIP à Tramelan, à Bienn, à Neuchâtel) qui permettraient d'instaurer chez nous un tel cursus de formation à relativement court terme.

Mais concrètement, un autre problème se posera inévitablement: le coût d'une telle formation. Il faudra, en effet, fixer un prix, ce qui pose à nouveau la question de l'analyse précise de la demande.

Par ailleurs, une telle formation nécessite la mise en œuvre de dispositifs méthodologiques particuliers, par exemple le recours à des jeux de rôles et au travail en petits groupes, qui sont coûteuses. L'organisation de ces



cours ne poserait pas de problèmes, mais le prix pourrait être un obstacle. Pour l'instant, nous sommes donc plutôt en position d'attente, cela d'autant plus que le regroupement de diverses institutions de formations aura lieu prochainement dans le canton du Jura. Nous devons rester ouverts à l'exploration et à l'évaluation des pistes possibles, ainsi qu'à toute collaboration qui favorisera la mise en place, dans nos régions, d'une formation en médiation adéquate.

Entretien avec

Marlyse Fleury

Responsable de la formation permanente et des partenariats extérieurs à l'Ecole de soins infirmiers du Jura



et Christophe Cattin

Secrétaire général d'Avenir Formation



par Jean-Paul Bovée

Secrétaire général de l'ADIJ